

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 227/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 227/PCG

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
11 février 1975

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1975

Date du numéro  
10 mars 1975

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories et il est interdit de circuler en TFAI permis somalien avant un delai: UN MOIS, a M. Mohamed Ahmed Gouled, né en 1922 a Hargueissa (RDS), fils de Ahmed Gouled et de Amina Ali, transporteur. demeurant a Diibouti, 3, Bd 19; M.84. un MOIS. a M. Nacer Ali Mohamed. né en 1954 à Borama (RDS), fils de Ali Mohamed et de Sadia Abdou, transporteur, demeurant & Djibouti, Q..3, Av. 26, M.123.

#### Art. 2

Il est interdit, de solliciter un,permis de conduire toutes categories avant un délai de: UN MOIS, a M. Abdi Isman Sougal, né le 30 mars 1° Djibouti ,fils de Isman Sougal et de Mako Robleh, employ bureau de main-d'ceuvre a Djibouti, demeurant 7, avenue Ambouli,M. 10. DEUX MOIS, a M: Savigny Jean-René, né le 30 janvier 1954 aA Etang-Salé (Lia Réunion), fils de Clément et de la clume Marie-Angelina, militaire, demeurant 5e RIAOM, à Djibouti .| TROIS MOIS, A M. Rodeff Jean-Pierre, né le 10 aout 1975 A Saint-Chamond (42), fils de Henri et de Bouilhole Simme garnisseur. BP 1926. demeurant a Ambouli. TROIS MOIS, A M. Issa Nour Doualeh, né en 19 Djibouti, fils de Nour Doualeh et de Aicha Hassan, marchand de kath, demeurant A Djibouti, 7, Av. 20, M.62. SIX MOIS, a M. Miganeh Kamil Dilaita, né en 1957 a (TFAI), fils de Kamil Dilaita et de Malayko Adawa, aide-chaud feur, demeurnt à Djibouti, Q.7.